



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX
st.travaux@rixheim.fr

108 / VOI / 2025

ARRÊTE

Réglementant le stationnement et la circulation Rue des Sapins

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2213-1, L.2213-6 et L.2215-4 ainsi que le Code des Communes,
- Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
- Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5
- Vu la demande de SCIN pour les entreprises GCM Sud Alsace et ETPE en date du 27 mars 2025 pour les travaux de rénovation de la voirie et de l'éclairage public rue des Sapins,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation rue des Sapins, afin de permettre le bon déroulement des travaux,

Arrête :

Article 1^{er} : Le stationnement de tout véhicule sera interdit des deux côtés de la chaussée, sur l'intégralité de la rue des Sapins. Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation par des panneaux B6. La signalisation devra être mise en place minimum 48 heures à l'avance.

Article 2 : Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière aux frais de son propriétaire.

Article 3 : Suivant les différentes phases, la circulation dans le tronçon en travaux, sera interdite sauf services. Des panneaux B1 et KC1 (route barrée) seront disposés aux différents accès de la portion de rue.

Article 4 : Suivant les différentes phases, la circulation dans le tronçon en travaux sera possible aux riverains de **17h00 à 7h00**.

Des panneaux B1 et KC1 seront disposés aux différents accès de la portion de rue.

Article 5 : Dans la portion ouverte à la circulation, la route sera mise en double sens de circulation. Des panneaux KD9 seront installés de part et d'autre de la portion ouverte à la circulation.

Les panneaux fixe seront occultés. Des panneaux KC1 « rue barrée à X mètres » seront également mis en place.

Article 6 : Les travaux seront divisés en 2 phases :

- **Phase 1 :** du début de la rue des Sapins (croisement rue Albert Schweitzer) au n° 10 (Le Quercy)
- **Phase 2 :** du n° 10 (Le Quercy) à la rue Albert Schweitzer (haut de la rue des Sapins).

Article 7 : Le parking en contrebas de la Chapelle Saint Benoit sera mis à disposition des riverains et sera accessible par la rue des Peupliers.

Des panneaux C18 seront mis en place par l'entreprise, pour l'accès au parking.

Article 8 : Toute la signalisation devra être parfaitement maintenue en état pendant toute la durée du chantier par l'entreprise titulaire du lot VRD.

Article 9 : La signalisation sera mise en place et maintenue en état par l'entreprise GCM Sud Alsace, 9 rue de la Martinique, 68270 WITTENHEIM, conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) du 15 juillet 1974.

Article 10 : Ces mesures s'appliqueront du 14 avril au 04 juillet 2025.

Article 11 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 12 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-pompiers de Mulhouse,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Directeur du SAMU 68,
- Monsieur Richard PISZEWSKI, adjoint en charge du plan de circulation et de la sécurité de la route,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM,
- L'entreprise GCM Sud Alsace, 9 rue de la Martinique, 68270 WITTENHEIM,
- L'entreprise ETPE, 10 rue Neusetz, 68400 STEINBRUNN LE HAUT,
- S.C.I.N., 5 rue de l'Etang, 68390 SAUSHEIM,



Fait à RIXHEIM, le 31 mars 2025

Le Maire :

Rachel BAECHTEL